



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

TRIBUNAL D'INSTANCE de CHERBOURG

Service de la Protection des majeurs

IMPRIME N° 1

COMPTE DE GESTION

En application des articles 510 et suivants du Code civil, **vous devez remettre chaque année un compte rendu de votre gestion de biens**, accompagné de toutes les pièces justificatives utiles énumérées ci-dessous,

- ▶ soit à l'adresse ci-dessus indiquée si vous êtes administratrice légale ou curatrice ou mandataire spéciale;
- ▶ soit au subrogé tuteur qui me le transmettra avec ses observations si vous êtes tutrice.

Je vous rappelle que vous devrez vous conformer à cette obligation **au plus tard POUR LE 30 AVRIL.**

LISTE DES JUSTIFICATIFS (non limitative)

- ▶ dernière feuille d'imposition sur les revenus
- ▶ avis des taxes foncières
- ▶ avis de la taxe d'habitation
- ▶ attestation bancaire de la situation de chaque compte
- ▶ derniers relevés des comptes bancaires
- ▶ dernier relevé d'assurance-vie

PJ : COMPTE RENDU DE GESTION N° 2 à conserver par vos soins.

TRIBUNAL D'INSTANCE

38, rue François la Vieille
50100 CHERBOURG
Téléphone : 02.33.78.15.30
Fax : 02.33.78.15.31

Si des modifications sont intervenues depuis le précédent compte de gestion, vous devez le préciser ici :

changement de domicile de la personne protégée (indiquez sa nouvelle adresse) :

changement de domicile de l'administrateur légal, du tuteur, du curateur ou du mandataire spécial (indiquez votre nouvelle adresse, n° de téléphone et adresse de messagerie) :

autre modification (précisez) :

LES ACTES DE GESTION AU COURS DE L'ANNÉE
(Cochez les cases correspondantes)

LE PATRIMOINE IMMOBILIER A-T-IL ÉTÉ MODIFIÉ ?

NON OUI dans ce cas :

Précisez la nature de l'opération effectuée et joignez une copie de l'acte :

Vente Acquisition Succession Donation

Adresse de situation de l'immeuble :

LES PLACEMENTS ONT-ILS ÉTÉ MODIFIÉS ?

NON OUI dans ce cas :

Précisez la raison des modifications apportées :

Regroupement de comptes bancaires Vente d'un PEA Transfert de fonds d'un compte à un autre compte

Plan arrivé à échéance Nouveau placement suite à vente ou héritage

Autre raison :

Joignez une copie des justificatifs bancaires faisant apparaître les modifications.

B - LES DÉPENSES
(pour les justificatifs à fournir voir notice en annexe)

Les dépenses de la vie courante	Montant annuel en euros
Habille ment :	
Alimentation :	
Loisirs - vacances :	
Frais médicaux :	
Frais de scolarité :	
Argent de poche :	
Autres (précisez) :	

Le logement	Montant annuel en euros
Loyer :	
Frais d'hébergement :	
Électricité :	
Gaz :	
Eau :	
Téléphone :	

Les frais d'assurance	Montant annuel en euros
Habitation :	
Automobile :	
Santé : (ex : mutuelle)	
Autres (précisez) :	

Les frais de maintien à domicile	Montant annuel en euros
Aide ménagère :	
Employé(e) de maison :	
Autres (précisez) :	

C - LA BALANCE DE LA GESTION DE L'ANNÉE

	Montant annuel en euros
Solde antérieur : <i>- Pour le dépôt du premier compte de gestion, indiquez le solde des comptes à l'inventaire de patrimoine.</i> <i>- Pour les années suivantes, indiquez le solde du dernier compte de gestion.</i>	_____
Total des ressources de l'année : (A)	_____
Total des dépenses de l'année : (B)	_____
Solde : (A - B) <i>Ce montant sera à reporter sur le prochain compte de gestion</i>	_____

